

VOUS AVEZ DIT "ÉCO RÉGIONS" ?

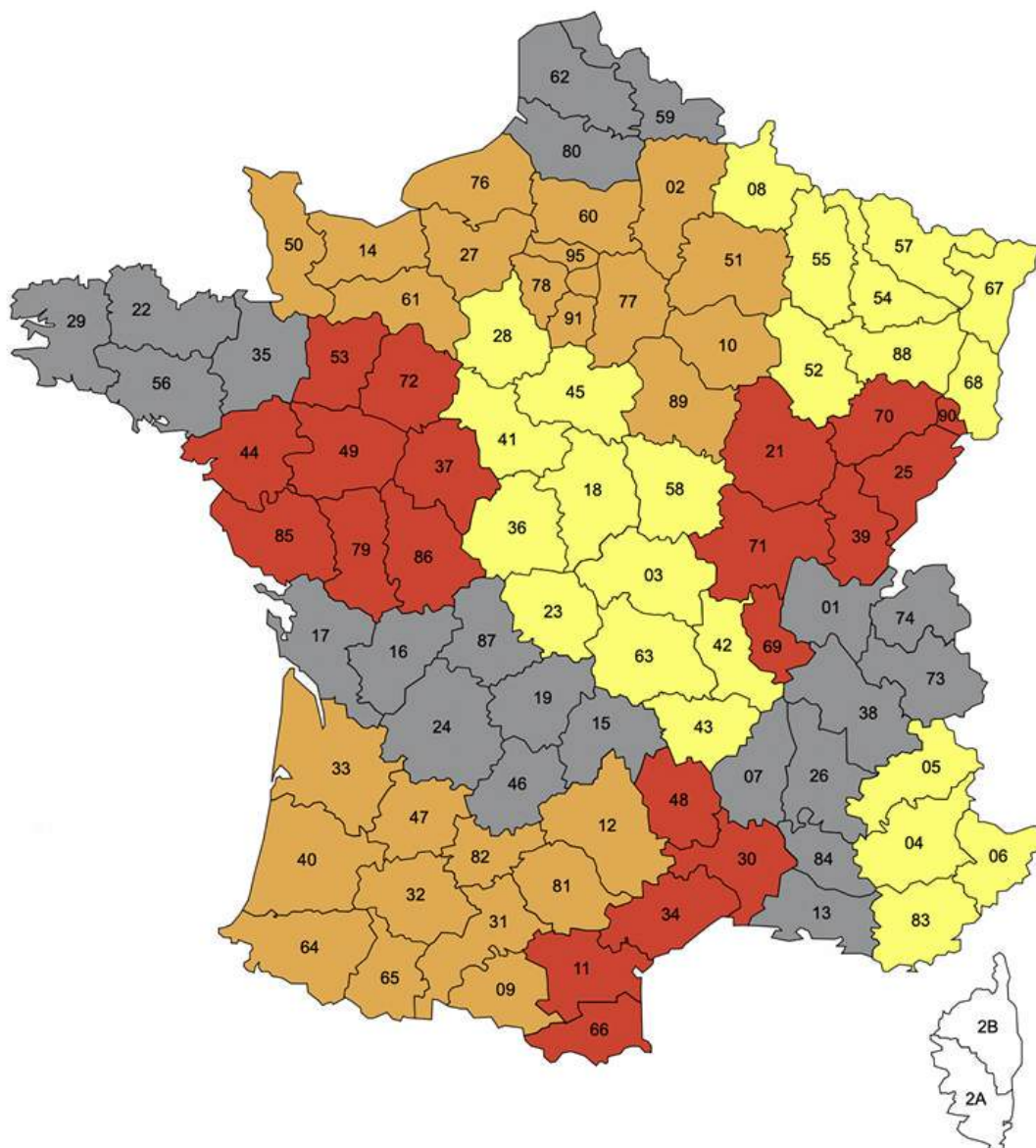
Analyse critique des "éco régions" imaginées par LFI comparées aux propositions des Écologistes

*Note prospective réalisée à la demande de l'équipe de campagne de Marine Tondelier
Groupe de travail 6^{ème} République et Commission Régions Fédéralisme - Août 2026*

L'annonce au début de juin 2026 par La France Insoumise de sa volonté de revoir la carte administrative de la France autour de la question de l'eau a suscité bien des interrogations tant elle semble iconoclaste, en remettant profondément en cause la logique territoriale qui a dessiné l'Hexagone depuis la Révolution française. Pour mémoire, cette option avait déjà été évoquée par Jean Luc Mélenchon lors de sa campagne de 2022, mais de façon bien moins précise.

Les auteurs-trices de cette nouvelle "carte LFI" avancent comme argument central que pour parvenir à une république "écologique" il faut calquer strictement le découpage administratif du pays sur ses bassins versants hydrauliques : *"L'eau est le cycle central de la vie des êtres humains et de la biodiversité"* affirme Jean Luc Mélenchon en conférence de presse le 2 juillet 2026. Selon lui, les institutions françaises ont été conçues par et pour "l'ancien monde" alors que les défis écologiques exigent une architecture territoriale repensée. *"À la fin, tout revient à l'eau"* résume-t-il. En première analyse, pour simplistes quelles soient, ces affirmations font sens, et elles reprennent d'ailleurs des éléments avancés depuis des décennies, tant par des ingénieurs géographes que par les écologistes.

Voici la carte qui, selon LFI, découle de l'annonce de leur leader.



Mais quels sont les objectifs politiques réels - affichés ou non - derrière une telle carte ?

● Préempter un dossier politique en centrant le débat autour d'une proposition choc

Mener campagne, c'est en imposer les thèmes. En sortant cette carte pour le moins "curieuse", adossée à une réflexion sur l'angoisse climatique désormais montante - car l'année 2026 est déjà celle des tempêtes à répétitions, des inondations record, des canicules historiques, des sécheresses terribles et des incendies forestiers monstres - Mélenchon a sans nul doute atteint ce premier objectif, obligeant toutes ses adversaires à se positionner sur la carte LFI. Il faut dire que la charge symbolique d'une carte est toujours forte, chacun·e de nos concitoyen·es allant immédiatement voir ce qu'il adviendrait de son propre territoire avant de réagir en conséquence. Pour autant, les retombées réelles d'un coup politique ne peuvent être jugées qu'avec du recul. En effet, si une proposition ne résiste pas dans le temps à l'analyse et s'avère alors inepte ou ridicule, elle finit par se retourner contre son créateur qui perdra alors beaucoup d'énergie à la rectifier ou l'oblitérer pour ne pas être perçu lui-même comme inepte ou ridicule.

● Semer le trouble chez des concurrent·es direct·es

Il s'agit aussi d'une forme assez classique de "triangulation" politique, manœuvre consistant à aller piocher du vocabulaire chez ces concurrent·es pour semer le doute dans l'opinion et élargir potentiellement sa propre audience. Mélenchon ne s'en cache pas qui déclare *"l'impératif écologique n'est plus la propriété du parti écologiste"*. Dès lors choisir le préfixe "éco" - toujours porteur en termes de marketing, surtout en plein chaos climatique, c'est-à-dire quand l'opinion publique est à nouveau sensibilisée à l'écologie - laisse supposer que l'on entend, par une réforme majeure, renouer avec les lois supérieures de la nature... et s'approprier ainsi un pilier du paradigme écologique. Cette annonce des "éco" régions - même si elle reste très légère dans ses stricts fondements écologiques (lire plus loin) - a d'ailleurs été relayée d'une façon orchestrée par quelques transfuges du parti écologiste pour en étayer la présumée pertinence.

● Étouffer dans l'œuf la montée du fait régional

C'est là un objectif beaucoup moins avouable mais qui sous-tend en permanence la pensée LFI en matière d'organisation territoriale et institutionnelle. Fidèle à son positionnement jacobin, par cette carte, le parti de Mélenchon fait fi (Corse mise à part pour raison d'incontournable insularité) de la plupart des références aux régions actuelles comme des provinces passées. Cette carte décrit ainsi des régions administratives dont la plupart n'ont AUCUNE cohérence sociale, AUCUNE cohérence économique, AUCUNE cohérence culturelle, AUCUNE cohérence historique et quasiment aucune cohérence géographique... même pas hydraulique (voir ci-après) ! Mélenchon en est sûrement conscient puisqu'il a voulu déminer un peu ce terrain en déclarant : *"Je n'ai pas voulu d'une grande région de l'Alsace à la Corse parce qu'il y a des différences et je ne me vois pas expliquer aux Corses qu'ils sont des Alsaciens et aux Alsaciens qu'ils sont des Corses. Nous avons renoncés à ce genre de découpages qui ont leur sens mais il y aura des moments de difficulté pour dire où ça s'arrête où ça commence"*.

Ces "moments de difficulté" que LFI croyaient éviter en n'allant pas jusqu'à réunir Corse et Alsace restent pourtant devant elle : comment - par exemple - expliquer à des habitant·es d'Auxerre dans l'Yonne qu'ils·elles n'auraient plus de lien avec les autres territoires bourguignons, mais un évident destin régional commun avec ceux·celles de Cherbourg dans la Manche (le tout satellisé autour d'une Île de France hyper-prépondérante devenue "noyau / trou noir" d'une région obèse) ? Comment justifier aussi que l'on mette dans le même ensemble territorial les habitant·es de Bourg en Bresse sur les premiers contreforts jurassien, avec celles et ceux des calanques de Marseille ? Et comment justifier a contrario que les très provençales villes de Toulon et Marseille (distantes d'à peine 65 km) soient alors séparées... sauf à faire un calcul politique cynique en considérant la Côte d'azur comme irrémédiablement sacrifiée au RN, alors que LFI espère encore sauver son supposé fief marseillais en le déconnectant de ce qui est devenu la "Côte brune" ? Partout les "régions Mélenchon" posent problème : la Charente couplée au lointain Cantal mais sans plus de connexion avec les Deux Sèvres voisine, Chartres capitale de la Beauce extraite de son bassin parisien pour être liée aux montagnes du Puy-en-Velay... On comprend que les personnes qui ont pris le temps de dépasser le tactique mot valise "éco" régions pour en regarder le tracé proposé l'on trouvé absolument lunaire : Un "poisson d'avril en été", un "cauchemar de technocrates", une "insulte à la réalité humaine" a-t-on pu lire...

C'est tout le techno-parisianisme dans ce qu'il peut avoir de plus déconnecté qui transpire de cette carte. Mais faut-il s'en étonner quand on se rappelle que le leader de LFI avait été taxé de glottophobie (mépris d'une forme linguistique considérée comme inférieure) quand il avait publiquement raillé en octobre 2018 l'accent méridional d'une journaliste. Ou encore quand ses relais bataillaient pour que le nom des nouvelles régions n'évoque surtout pas des territoires historiques (supposément séparatistes ?) mais soit - comme l'avait déclaré son représentant en pays catalan - de simples *"acronymes propulsifs"* (sic). Ou encore quand les élu·es de LFI, dans les assemblées locales et régionales, s'opposent systématiquement à tout soutien public envers les langues et cultures régionales.

● Bloquer toute réflexion européenne transfrontière

Un autre objectif masqué, connexe au précédent, est de s'assurer par cette carte qu'aucune région "identitaire" ne prospère en pourtour de l'Hexagone, tant il est vrai que partout d'évidentes connexions transfrontières s'y développent dans le cadre d'une construction européenne que combat LFI. Ainsi dans la géographie mélenchonienne il faut impérativement rattacher la périphérie au centre : pas de Pays basque ni de Catalogne qui pourraient trop regarder outre Pyrénées, pas de Savoie qui pourrait s'ancrer dans son destin alpin, pas d'Alsace trop germanique, pas de connexion Lorraine-Sarre, pas d'ouverture ardennaise ou flamande vers la Belgique et le Luxembourg... Rappelons à titre d'exemple que le leader de LFI n'a pas pu masquer sa détestation de tout ce qui n'est pas strictement hexagonal lors de la création de Collectivité Européenne d'Alsace avec une déclaration toute en finesse cocardière : *"Vous êtes en train de recréer une Alsace transfrontalière, tournée vers l'Allemagne, comme si c'était bien la peine de gagner la guerre pour en arriver là ! La République n'a pas à se plier à des considérations européennes ou transfrontalières qui affaiblissent l'unité nationale."* (Jean-Luc Mélenchon, à l'Assemblée nationale, le 4 avril 2013).

Ainsi, par une simple carte assumant de bouleverser la géographie territoriale existant, Mélenchon entend donc non seulement incarner le "parti de la rupture" (posture qu'il affectionne), se présenter par simple affichage et à peu de frais, comme "plus écolo que les écologistes", mais aussi contrer une lame de fond que LFI redoute parce qu'elle s'oppose frontalement à son jacobinisme : l'émergence du fait régional. Il suffit de regarder le résultat de la grande enquête commanditée l'été dernier par Régions et Peuples Solidaires (enquête IFOP du 11 au 15 juillet 2025 - panel robuste de 2 000 répondant·es) pour se rendre compte que les revendications régionalistes sont PLÉBISCITÉES par nos concitoyen·nes : création de régions à forte cohérence culturelle, soutien à l'histoire régionale et à l'enseignement des langues régionales, renforcement du pouvoir des collectivités locales au détriment du pouvoir central, montée en puissance des identités régionales... tout cela est un cauchemar pour le modèle autocentré de LFI.

La carte des "éco" régions de LFI respecte-t-elle au moins son postulat de départ : un découpage "scientifique" strictement basé sur la seule géographie des bassins versants ?

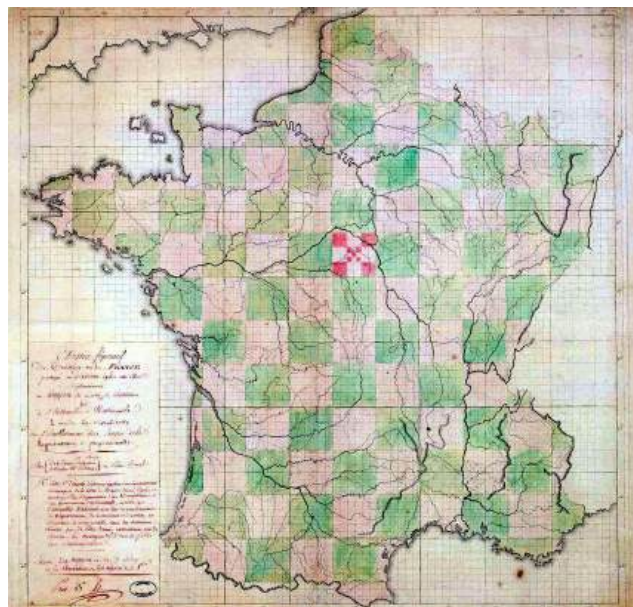
Même pas.

De fait, la carte Mélenchon déroge clairement à sa propre logique sur deux points importants : le partage des eaux et la gestion de cette ressource.

● Les "éco" régions présentées par LFI ne suivent en rien les lignes de partage des eaux

La définition de bassin hydraulique est très précise : elle s'intéresse au cheminement de chaque goutte d'eau qui, selon qu'elle touche le sol d'un côté ou de l'autre d'une ligne de partage des eaux, finit sa course dans tel ou tel fleuve (majeur ou côtier) puis dans telle mer ou tel océan. Or le découpage mélenchonien est basé sur les limites administratives des actuels départements qui ne suivent en rien la même logique. Ainsi dans un tiers (!) des cas, alors que la carte LFI semble indiquer que toutes les eaux d'un département sont rattachées à un bassin versant naturel, ce n'est absolument PAS le cas (voir les pastilles en rouge sur la carte en page suivante). Le cas le plus grotesque est celui de la Lozère que la carte LFI rattache au bassin versant des fleuves côtiers languedociens (pour reconstituer l'ancienne région Languedoc Roussillon que défendait le Parti de Gauche, ancêtre de LFI ?), alors que les eaux de ce département sont réparties sur les bassins de trois grands fleuves (Garonne, Loire et Rhône) et dont pas une seule goutte ne se déverse dans les cours d'eaux du Golfe du Lion...

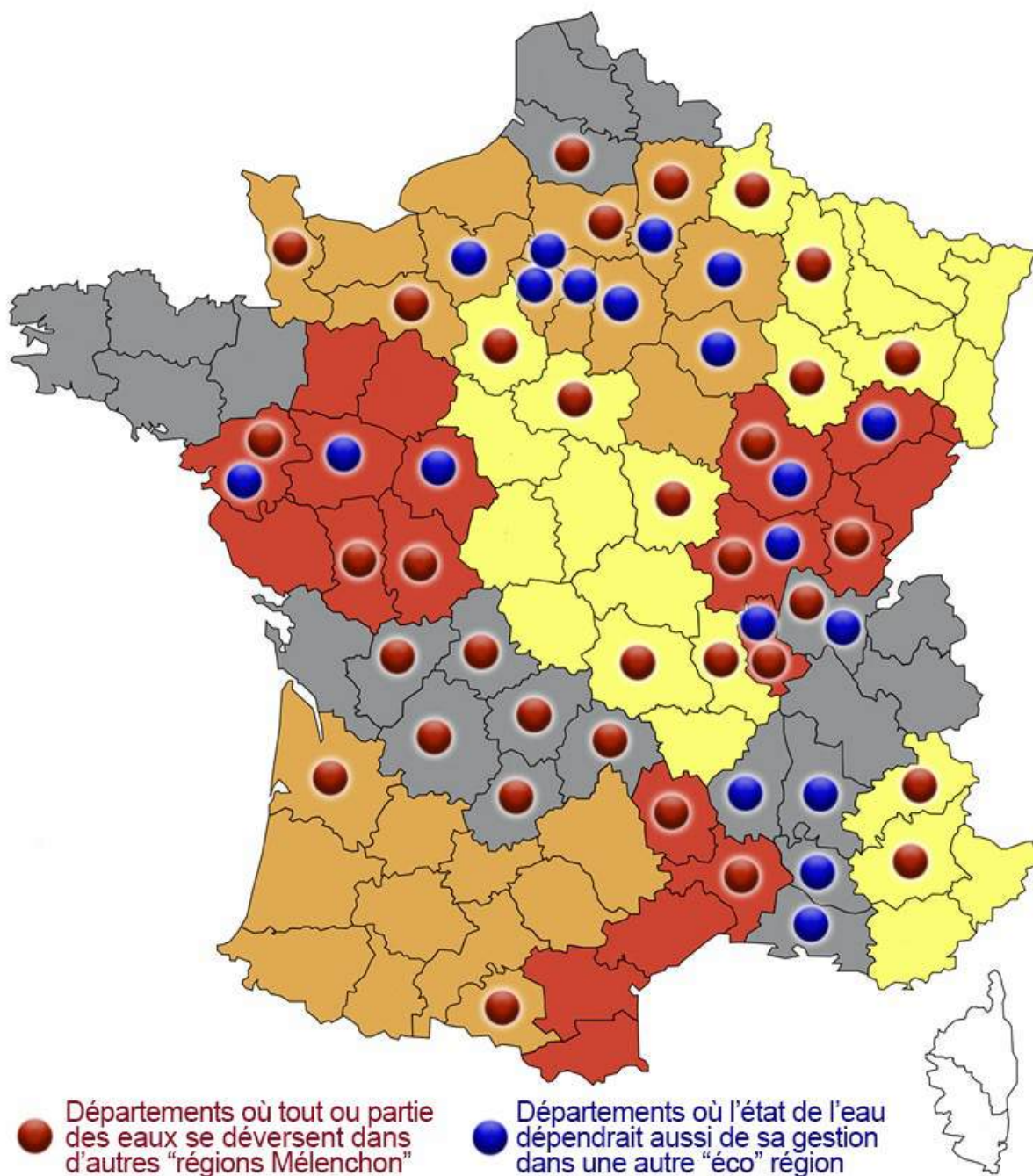
Il faut dire que LFI, dans sa propre logique étatiste, reste éminemment attachés à la vieille grille départementale héritée de la période jacobino-bonapartiste. N'oublions pas que cet échelon territorial a été créé pour briser les provinces seigneuriales et ecclésiastiques (détail qui compte dans l'imaginaire d'un parti anti clérical), mais aussi pour mettre le pays sous surveillance étroite et étouffer toute velléité de diversité ou de liberté qui viendrait contredire le pouvoir central : c'est pour cela que fut calqué sur cette grille la rigueur politico-militaire du corps préfectoral. Il est d'ailleurs toujours savoureux de se remémorer la carte orthogonale du projet initial du très sérieux Comité Siéyès-Thouret - avec ses 9 communes carrées par département, comportant chacune 9 cantons carrés ! (voir ci-contre) - proposée lors de la création de ce qui était parfaitement assumé comme un carcan de quadrillage (dans tous les sens du terme) du pays, composé de territoires relais dociles des administrations ministérielles. Comment prétendre qu'un tel système, enfanté il y a près de 250 ans dans la douleur d'une période troublée, n'a nul besoin au XXI^e siècle d'être posément réinterrogé ?



Un peu partout sur la carte LFI, la réalité hydrographique quelle est censée incarner est niée : bassin de la Durance (entièrement rhodanien) rattaché aux fleuves côtiers azuréens, bassin versant de la Sambre occulté (1 250 km² tout de même !), département de la Côte d'Or dont les eaux sont pour une large moitié tournées vers la Seine et la Loire rattaché au seul Rhône, Département la Haute Marne quasiment exclusivement séquano-rhodanien rattaché arbitrairement au bassin rhénan, et il en est de même pour la Loire Atlantique (dont LFI nie bien évidemment le versant hydraulique breton), mais aussi le Lot, les Deux Sèvres, L'Eure et Loir, le Cantal, Le Loiret, l'Orne, Les Ardennes, etc. etc.

● Les régions Mélenchon ne garantissent en rien l'unicité de gestion de l'eau sur leur territoire

Pourtant l'ambition de LFI en la matière est très claire et rappelée maintes fois par la voix de Claire Lejeune, députée LFI de l'Essonne, qui pilote ce dossier des "éco" régions aux côtés de Jean Luc Mélenchon : *"La protection de l'eau est beaucoup plus facile si vous embrassez, dans une même unité territoriale, les acteurs de l'amont et les conséquences de l'aval"* a-t-elle ainsi affirmée au micro de France Info. Sur RMC elle s'est fait encore plus précise : *"Une agence de l'eau va investir à un endroit donné pour dépolluer. Si, en parallèle, vous avez un préfet de région qui décide de valider l'installation d'une usine en amont du cours d'eau, vous voyez bien que cela va complètement contrecarrer les efforts faits pour dépolluer et assainir l'eau"*. La logique mélenchonienne a le mérite d'être claire : les autorités en charge de l'eau d'un territoire LFI ne dépendraient en rien de possibles erreurs faites ailleurs, car TOUT le bassin versant dépendrait d'UN SEUL territoire... Le problème est que la carte LFI montre le contraire dans un quart (!) des départements (voir les pastilles en bleu sur la carte ci-dessous) où la gestion de l'eau d'une région Mélenchon dépendrait aussi de toutes les éco" régions LFI situées en amont...



Voici la carte des bassins hydrauliques français hors outremer, avec indication des limites départementales. Il suffit simplement de superposer cette carte avec celle des régions Mélenchon (quant à elle entièrement basée sur les limites départementales) pour se rendre compte des distorsions énormes entre la réalité de terrain et le fantasme politique.



Pour redonner pertinence (jusqu'à l'absurde ?) à la logique monothématique aquatique mélenchonienne, il faudrait que LFI aille jusqu'à calquer son tracé sur celui de la carte des six immenses actuelles agences de bassin. Mais cela conduirait à des régions hypertrophiées toujours aussi déconnectées de la réalité socio-économique et de la diversité culturelle de nos territoires... et encore plus déconnectées de l'indispensable proximité réclamée par nos concitoyen-nes. Cela impliquerait en outre de réinterroger la presque totalité des tracés départementaux, c'est-à-dire ouvrir sans tabou le dossier du "millefeuille territorial". Or ce point, pourtant intrinsèquement lié à la question de la cartographie régionale, n'est pas évoqué par Mélenchon malgré sa supposée volonté de tout redessiner.

POUR DE VRAIES ÉCORÉGIONS

Que seraient les VÉRITABLES ÉCORÉGIONS que les Écologistes demandent depuis toujours ?

Avoir une approche réellement écologiste sur la question territoriale implique de ne PAS commencer par le volet cartographique. Pour faire sens, la révolution territoriale qu'attend le pays depuis des décennies de bricolage technocratique doit d'abord reposer sur **les compétences dévolues, des moyens financiers et humains autonomes, l'organisation infrarégionale et la gouvernance de l'ensemble**. Vient ensuite - et seulement ensuite - la question du tracé, en sachant déjà que pour intégrer la complexité du vivant que défendent les Écologistes, ce tracé devra être **multicritère**, ET se faire au travers d'une ample consultation citoyenne (pour sa définition, puis sa validation). Pour les Écologistes qui pensent le monde dans sa globalité, tout approche cartographique devra aussi intégrer les évolutions en cours au niveau européen en accompagnant la montée des eurorégions transfrontières.

Mais ce travail, pour tout·e vrai·e écologiste, doit avant tout reposer sur un postulat : il faut parvenir à un système qui conjugue à la fois la promotion de la **richesse de la diversité** ET le renforcement de l'**indispensable union solidaire** entre les territoires. Pour les Écologistes, la question régionale se pose ainsi autant en termes d'indépendance que d'interdépendance. Si l'on traduit cela sur le plan institutionnel, mettre politiquement à parité unité et diversité porte un nom : **le fédéralisme**, positionnement que les Écologistes sont les seul·es à défendre clairement parmi les partis hexagonaux en demandant la création en France de la première République Fédérale.

Notons que les pistes de réflexions concrètes avancées par les Écologistes en termes de réforme territoriale et plus généralement institutionnelle, ont été mises en débat public depuis longtemps, et non en réponse à la très récente carte LFI. La plupart des éléments de réflexion résumés à grands traits ci-après ont ainsi été portés auprès des plus hautes autorités de l'État en 2009 (réforme "Balladur") et en 2015 (création des "grandes" régions et Loi NOTRe).

● Une dévolution de compétences, majeure, différenciée, mais coordonnée

Le pouvoir d'un territoire et de l'assemblée élue qui le régit se lit d'abord dans ses compétences. À cette aune, les régions françaises restent des nains politiques au regard de leurs homologues européennes. Pour faire face à la multitude des crises - sociale, environnementale, culturelle, démocratique - qui dévastent notre époque, il faut rapprocher du terrain le niveau de décision, tout en maintenant le champ d'application des mesures sur un territoire suffisamment vaste et/ou cohérent pour faire force, synergie et sens. Pour les Écologistes, la région est ce niveau territorial pertinent : suffisamment proche des causes et des conséquences pour que les solutions soient les mieux adaptées au réel - et ce dans le temps d'action le plus bref - mais aussi dotée d'une envergure géographique et/ou économique assez vaste pour produire des effets durables et cohérents.

L'objectif affiché par LFI est de confier à leurs "éco" régions la gestion du cycle de l'eau mais aussi des politiques connexes : protection des sols, des forêts et de la biodiversité, qualité de l'air, prévention des risques climatiques et mobilités. Tout cela va d'évidence dans le bon sens mais est notoirement insuffisant. Comment penser en effet un seul instant que l'on pourrait garantir la qualité de la biosphère sans intégrer également des facteurs aussi impactants que - par exemple - l'agriculture, la pêche, l'énergie, l'industrie ou la recherche ? C'est là toute la différence entre des mouvements qui ont une simple approche sectorielle environnementale - parfois sincère - et celui qui a compris que l'écologie était un corpus idéologique beaucoup plus large, complexe, exigeant et rationnel.

Les Écologistes souhaitent que les régions se voient dotées d'un droit d'expérimentation adossé à un pouvoir quasi législatif sur tout ce qui n'est pas régalien, couplé à un droit d'adaptation différenciée (ajusté à chaque région) des lois-cadres nationales sur leurs domaines de compétences. Pour autant ces nouvelles compétences seraient encadrées par une quadruple limite : ne pas aboutir à vider de sens une loi nationale ou une directive européenne / ne pas créer de distorsion de concurrence déloyale au travers d'un mécanisme de dumping / ne pas créer de nuisances portant atteinte aux territoires voisins ou aux droits des générations futures / permettre la reconnaissance croisées des normes, des certifications et des diplômes dans un monde résolument ouvert.

Par ailleurs, les Écologistes entendent mettre un terme à la confusion et au chevauchement des compétences régionales et départementales en fusionnant ces compétences en un seul bloc confié aux régions, MAIS dans le cadre d'une architecture institutionnelle absolument nouvelle où les décisions verraient leur légitimité puisée à DEUX sources : une assemblée régionale citoyenne ET une assemblée des territoires infrarégionaux, cette dernière permettant de dépasser/régénérer l'antique concept départemental (lire plus loin).

● Une autonomie de moyens, responsable et ample dans une solidarité inter-régionale

Un territoire doté de larges compétences, s'il est sans ressources propres, n'a aucune possibilité réelle d'agir et ses fondements démocratiques s'en trouvent fragilisés. De vraies écorégions doivent donc avoir de véritables marges de décision via une fiscalité autonome, adossée à des ressources dynamiques privilégiant les assiettes larges et les taux faibles. Pour être socialement acceptable cette fiscalité devra être "substitutive" c'est-à-dire qu'elle viendrait en remplacement de la fiscalité nationale aujourd'hui redistribuée aux territoires au bon vouloir de Paris.

Pour être écologique - c'est-à-dire avoir un souci de soutenabilité environnementale et sociale tout en étant redistributrice - cette fiscalité devra frapper ce que l'on veut réduire (pollution, spéculation, exploitation d'êtres humains...) et favoriser ce que l'on entend promouvoir (emploi, services publics, pratiques éco-vertueuses...).

Dans la même logique qui conduit à regrouper les compétences territoriales sous pilotage régional, les budgets régional et départementaux seraient fusionnés en un seul puissant budget régional offrant enfin aux écorégions la masse critique financière nécessaire aux grandes réformes. Tout en conservant la même approche duale (citoyenne ET territoriale) cela permettrait de rompre avec la dispersion des moyens et le gâchis des doublons administratifs, tout en simplifiant grandement le parcours des porteurs-euses de projets qui s'adresseraient ainsi à un guichet unique. En termes de capacité budgétaire ce regroupement permettrait également aux écorégions françaises de s'inscrire dans la moyenne de leurs homologues européennes : rappelons à cet égard qu'à l'heure actuelle la capacité de dépense des régions françaises est dix fois moindre que celle des länders allemands.

Enfin, une part des moyens régionaux devra être dévolue à un puissant mécanisme de solidarité interrégionale - venant en aide aux territoires en difficulté (conjoncturelle ou structurelle) - sous forme d'une péréquation fiscale à définir, en concertation, au niveau national.

● Une architecture régionale repensée, simple et fonctionnelle, articulant global et local

■ La fonction citoyenne des communes

En France, le quart des communes a moins de 200 habitant·es, et la moitié moins de 500 habitant·es (en moyenne 1 600 habitant·es / à comparer aux 22 000 habitant·es de la moyenne européenne). La carte des municipalités réduit nombre d'édiles municipaux au rôle parfois dégradant de simple quémendeur-euse de manne cantonale, régionale ou nationale, car la plupart des communes françaises n'ont plus la taille critique - ni démographique, ni budgétaire - pour espérer avoir, sur la base de leurs quelques foyers fiscaux, la moindre marge d'autonomie. Amplifier le regroupement des communes pour parvenir à une densité de population raisonnable apparaît donc aujourd'hui comme une évidence. Cela passe par la fusion - après une phase de vraie concertation - de certaines communes rurales sous-peuplées, mais aussi par l'inclusion dans les villes centre - au titre de nouveaux quartiers - des communes périurbaines qui ont déjà été absorbées dans les faits par l'étalement des grandes cités.

Par son "hyper proximité" et les relations humaines que cela engendre, la commune s'impose toujours pour les Écologistes comme la cellule de base de la démocratie. Et il faut ici saluer l'immense travail des centaines de milliers d'élus·es municipaux·ales quasi bénévoles qui par leur dévouement - à revaloriser socialement - se substituent souvent aux carences des pouvoirs publics sur leur territoire. Mais la municipalité doit voir son action recentrée sur deux fonctions : être un "guichet du quotidien" (accueil, conseil, diffusion de services de proximité...) et être "l'animatrice de la citoyenneté" (concertation, impulsion, information...). Cela signifie que les communes n'auraient plus à concevoir et gérer les infrastructures, compétence dévolue à l'échelon intercommunal.

■ La reconnaissance des bassins de vie vécus

L'actuel niveau supra-communal français est une jungle inextricable qu'il faut d'urgence remettre à plat. Les cantons fragmentent la ruralité au gré de découpages électoraux sans grande logique, quant aux cantons urbains, ils morcellent les villes de façon artificielle et souvent politicienne. Les communautés de communes, ou d'agglomération ou encore urbaines - auxquelles ont été ajoutées les métropoles - créent une grille de frontières supplémentaires qui vient se superposer de façon dissonante et erratique. Même chose pour les territoires de projets aux rôles et aux noms souvent ignorés du grand public (Pays, PNR, GAL, PETR) qui ajoutent une trame plus large et une complexité supplémentaire. Et il ne faut pas oublier les milliers de syndicats intercommunaux à vocation unique (environ 7 000 SIVU) ou multiple (environ 1 000 SIVOM), ni les divisions administratives (les arrondissements par exemple) ou d'aménagement (tels les SCoT) qui suivent d'autres "logiques"...

Les Écologistes proposent de combiner tous ces niveaux d'intercommunalité en UN SEUL, élargi et pleinement cohérent, ayant des compétences unifiées, et pour lequel on pourrait conserver la dénomination de "Pays" qui fait sens un peu partout dans l'Hexagone.

Nota : on peut aussi convenir de garder pour ces territoires le nom de "département" pour ne pas contrevenir à la lettre de la constitution dans laquelle ce terme est actuellement gravé comme premier échelon infra régional.

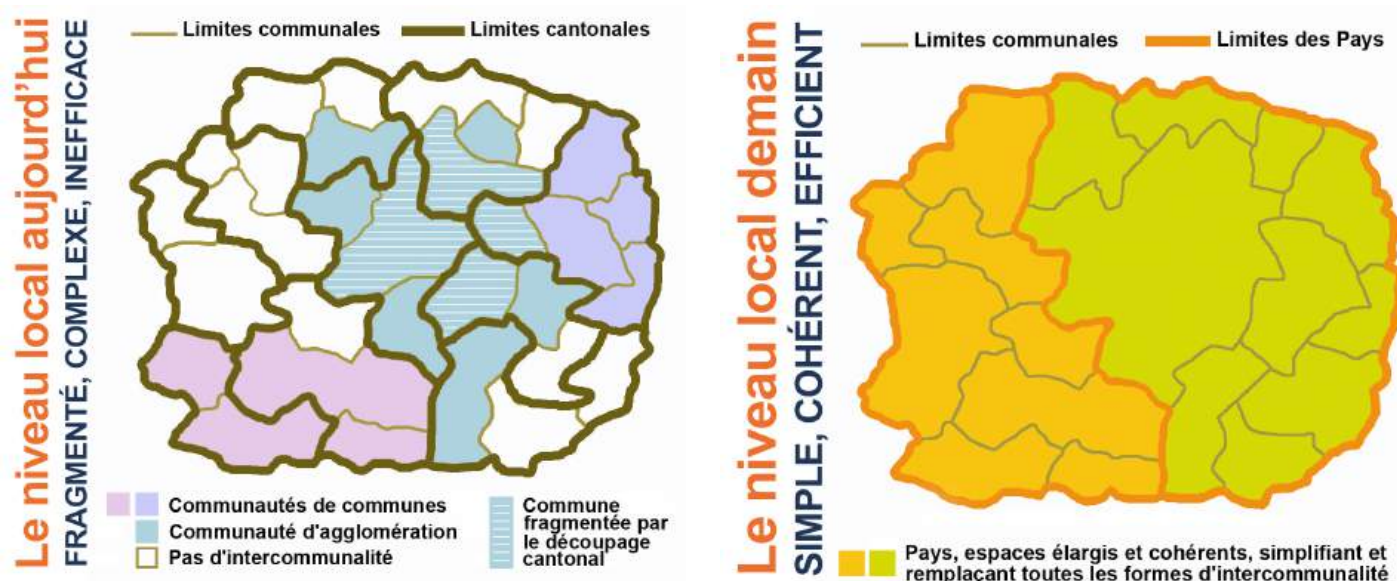
Pour que ces "Pays" soient pertinents, il faut toutefois que de nombreuses conditions président à leur création :

- Ils doivent d'abord correspondre à des territoires de vie ("territoires d'envie" ?) VÉCUS au quotidien par nos concitoyen·nes, c'est-à-dire à un secteur géographique où 90% de la population passe 90% de l'année (pour travailler, se loger, se nourrir, s'instruire, se soigner, se récréer) et où sont présents tous les services de proximité (au sens INSEE du terme) ;
- Ces nouveaux territoires doivent mixer le plus étroitement possible le rural et l'urbain afin de rompre enfin avec la fracture spatiale redoutable qui confère tous les atouts aux villes et laisse en déshérence les campagnes (notamment au niveau des services publics). Ce retissage du lien urbain/rural permettrait en outre de mieux intégrer les circuits courts d'une agriculture de proximité.
- Pour ne pas retomber dans l'étroit et complexe canevas cantonal, ces Pays doivent être d'assez grande superficie, couvrant toute la "zone d'attraction" (en termes d'infrastructures d'aménagement) autour de leur "ville d'équilibre" (leur principal centre urbain). Ils seront donc en nombre limité (en moyenne 5 par département) en réunifiant, en tant que de besoin, les bassins de vie aujourd'hui absurdement éclatés entre plusieurs départements (exemples : pays de Redon, Lauragais, Aubrac, Cévennes...).
- Pour autant, il serait contreproductif d'avoir une barre uniforme minimale en terme d'habitant·es pour créer ces bassins de vie. En effet dans certaines zones, notamment de montagne, si un territoire vaste mais moins

peuplé fait sens, il peut, par exception, devenir un Pays sans avoir besoin d'être artificiellement rattaché à un territoire voisin avec lequel aucun lien réel n'existe. Seule la "vraie vie" doit être prise en compte.

- Ces Pays, dont l'importance serait cruciale, devraient se voir pleinement légitimés sur le plan démocratique en étant dotés d'une assemblée élue au suffrage universel sur liste à la proportionnelle couvrant l'ensemble de leur territoire afin d'assurer un débat global lors des choix politiques, et non pas composée - au second degré - par la simple addition de délégué-es municipaux·ales parfois obnubilé-es par leurs seuls problèmes.
- Ces Pays recevraient les compétences actuelles des intercommunalités, additionnées plus largement à toutes les politiques de proximité, notamment le social et la création des équipements de la vie quotidienne, qui seraient retirées à feu les départements, mais aussi à des municipalités devenues trop faibles.
- Ces Pays doivent devenir - au côté de l'assemblée représentant les citoyens de la Région - la seconde source de légitimité des régions nouvelles, en se portant garants de l'indispensable diversité des territoires au travers d'une seconde chambre régionale, élue au suffrage universel direct (lire plus loin).
- Les métropoles seraient considérées comme des "pays" comme les autres, à la différence notable près qu'elles seraient dotées de compétences accrues ou spécifiques parce qu'elles accueillent sur leur territoire des activités ou infrastructures spéciales (grands équipements de transport, culturel ou sportif, universités, pôles économiques ou de recherche, etc.). Si l'on ne veut pas accentuer la grave césure territoriale, où les métropoles vampirisent leur "arrière pays" désert, il faut les intégrer dans l'épure intercommunale générale.

Voici un exemple graphique de ce que donnerait localement l'avènement des bassins de vie vécus :



■ De vraies écorégions

L'espace régional a été jusqu'ici marqué par une compétition stérile entre départements et région. Actuellement, dans ce seul espace, on peut compter jusqu'à 14 assemblées (1 conseil régional + 13 conseils départementaux), et autant d'organes exécutifs et de budgets réduits car dissociés. Cette confusion spatiale, politique et financière est absurde : elle génère la concurrence de compétences, les blocages administratifs, la limitation de capacité d'initiative notamment à cause de la fragmentation budgétaire et de l'absence de coordination fiscale.

Mais on ne peut pour autant se contenter de supprimer le territoire de proximité (le département) au profit de l'espace global (la région), ni a fortiori l'inverse. Pour réussir une réforme territoriale utile et soutenable, il y a un immense obstacle, tant politique que "psychologique", à franchir : Comment en effet créer des régions fortes et pertinentes - pas forcément très étendues - tout en respectant la diversité des territoires qui les composent - notamment en assurant aux plus faibles d'entre eux, essentiellement ruraux et peu peuplés - leur représentativité ? Sans cela ces derniers seront les grands oubliés notamment face aux métropoles, dès lors que les assemblées départementales - qui ont été jusqu'ici leur seul référent (imparfait) - auraient été abolies. Ne pas répondre à cette importante question de l'incarnation de la proximité, question infiniment anxiogène pour nombre de nos territoires - et leurs élu·es - est de nature à bloquer toute réforme pourtant voulue par nos concitoyen·es. Pour résoudre cette équation clef, il faut admettre que toute société humaine, pour exister, réagit comme chaque être qui la compose, en étant en permanence en tension entre deux forces : celle qui incite à s'associer à ses semblables, et celle qui pousse à se différencier de ces dernier·es. Il n'y a donc pas de solution viable sans intégrer pleinement cette double contrainte, ce qui est le cœur même de la pensée fédéraliste, et pour cela :

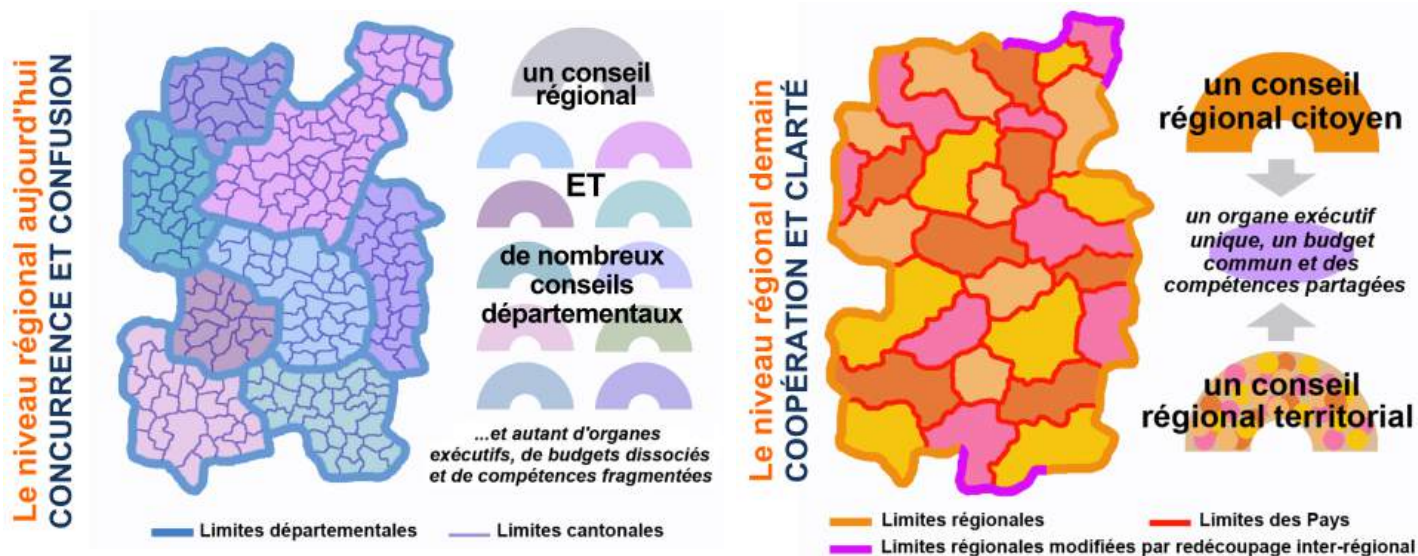
- Créer des synergies dans un espace régional large et/ou cohérent, unifié et surtout renforcé en compétences et en budget où s'expriment la force de la solidarité citoyenne et la nécessaire coordination des politiques ;
ET, dans le même temps,
- Créer sur la même aire géographique une alliance de "pays", espaces plus réduits, extrêmement pertinents pour leurs occupant·es et au sein desquels peuvent mieux s'incarner la protection de la diversité ainsi que le désir de pilotage de proximité.

Pour décliner en termes institutionnels ce principe de base - bien connu des fédéralistes depuis des siècles - il suffit de passer de l'actuel système multi-caméral (simple juxtaposition des nombreuses assemblées départementales et régionale) à un **système bicaméral** où l'on parvient à une collaboration pleine et entière de deux assemblées égales, fortes et interconnectées. Ce mécanisme - qui est l'essence du fonctionnement de bien des pays européens et de l'Union européenne elle-même - donne à chacune de ces assemblées une fonction bien précise :

- La première assemblée représente les citoyen·nes dans leur ensemble et leurs aspirations communes, au-delà de leurs différences. Elle est donc élue au scrutin de liste proportionnel direct respectant la parité femme/homme dans le cadre d'une circonscription unique et non fragmentée recouvrant l'ensemble du territoire régional. On pourrait nommer cette assemblée qui incarne la "force de l'union" : Conseil Régional Citoyen (CRC).
- La seconde assemblée représente les territoires, en mettant en avant les besoins spécifiques de chacun d'eux. Chacun de ces territoires compose la circonscription unique et non fragmentée où sont désigné·es ses représentant·es via un scrutin direct binominal (une femme et un homme, possiblement de partis différents) de type "meilleure médiane" (par jugement majoritaire ou assimilé). On pourrait nommer cette assemblée qui incarne la "richesse de la diversité" : Conseil Régional Territorial (CRT).

Nota : les Écologistes ne préconisent pas de systèmes électoraux à "prime majoritaire" qui ne sont qu'une façon légale de truquer le résultat des urnes. Pour la nécessaire stabilité politique des assemblées et des exécutifs, ils-elles optent pour les mécanismes dit de "censure constructive" (une politique peut ainsi être conduite par l'arc minoritaire le plus important, tant qu'une alliance politique plus large ne se déclare pas pour composer un autre exécutif / même processus pour adopter une mesure sectorielle, ou même le budget). Par contre les Écologistes sont en faveur des modes de scrutin à deux tours afin que les éventuels accords électoraux se fassent devant l'opinion publique avant le tour final - qui les validera ou les sanctionnera dans les urnes - et non pas dans le dos de l'électorat par un accord contre nature une fois l'élection passée.

Cette hypothèse bicamérale qui ferait fondre au niveau territoire régional l'actuel grand nombre d'assemblées délibérantes pour le ramener à deux, serait une énorme simplification. Mais son plus grand avantage serait sans doute de répondre aux justes inquiétudes des "départementalistes" en fondant les régions nouvelles sur une **DOUBLE LÉGITIMITÉ** équilibrée, forte de l'union mais riche de diversité, à la fois citoyenne ET territoriale.



Un autre des avantages de ce bicamérisme serait d'éviter les éternelles querelles de clochers quant au choix des capitales régionales. Ce titre honorifique de "capitale" pourrait d'ailleurs être donné à une ville de moyenne importance mais "géographiquement centrale", où seraient installés uniquement les services de l'Exécutif régional. Au travers du bicamérisme, on pourrait surtout installer une des deux assemblées délibérantes dans chacune des principales villes des nouvelles régions. Quelques exemples possible dans une cartographie alternative (voir sa première esquisse plus loin) : on pourrait avoir une chambre à Nantes et l'autre à Rennes, une à Toulouse et l'autre à Montpellier, une à Limoges et l'autre à Clermont-Ferrand, etc. À l'heure des nouvelles technologies, les distances ne sont plus un problème et un aménagement du territoire polycentrique n'en serait que plus harmonieux.

L'architecture institutionnelle régionale serait donc basée sur un Conseil Régional Citoyen (CRC) et sur son alter ego, un Conseil Régional Territorial (CRT). Par souci de cohérence et de lisibilité, il est incontournable que les territoires de base composant le CRT soient les Pays tels que décrits plus haut, représentant une intercommunalité rationalisée et élargie, parfaitement calibrée pour incarner tant les politiques de proximité que le besoin d'enracinement local. Les deux assemblées régionales, CRC et CRT, seraient donc placées sur un strict pied d'égalité, tant par le nombre d'élus qui y siègeraient que par leurs prérogatives politiques, fiscales ou budgétaires. Il n'y a que leurs fonctions de représentativité qui les différencieraient. Le CRC et le CRT définiraient ensemble les politiques régionales au travers d'un bloc de compétences partagé, désigneraient conjointement un Exécutif régional unique et extérieur à eux (comme c'est le cas actuellement en Corse) et gèreraient ensemble un budget commun et puissant, puisque abondé par les moyens financiers départementaux et régional qu'il fusionnerait.

On voit qu'on est ici à l'opposé du système dit du "conseiller territorial" (élu·e unique représentant son canton au département et siégeant aussi à la région). Ce mécanisme est ce qu'il faut absolument éviter car on ne serait plus que dans la juxtaposition des égoïsmes locaux, les élu·es se battant le matin au niveau départemental pour leurs subsides, puis retentant leur chance l'après midi au niveau régional. Outre le maintien de la confusion des compétences et la dispersion des moyens budgétaires, on se rend compte que dans ce schéma délétère bientôt plus personne ne "penserait région", ce qui serait la fin de toute forme de cohérence et de dynamique régionale. Tout aussi grave, le mode de scrutin corollaire de ce système de simple addition de cantons reviendrait à élire une assemblée régionale au scrutin uninominal majoritaire généralisé, ce qui composerait une assemblée régionale qui ne serait en rien représentative de la diversité politique de la population.

On vient de le voir, les Écologistes veulent certes simplifier les institutions territoriales, mais sans tomber dans tous ces travers : avec un seul niveau à la fois supracommunal et infrarégional dépassant/régénérant la notion de "département" et avec des mécanismes électoraux préservant la diversité et la stabilité politiques.

D'une façon plus générale, il est important de souligner que tandis que tous les autres partis hexagonaux restent bloqués sur le schéma territorial des deux siècles passés et basé sur le pouvoir centré sur le triptyque "Commune / Département / Nation", les Écologistes sont les seuls à voir désormais l'avenir institutionnel sur la base de compétences réparties sur un nouveau triptyque prenant en compte l'avenir : "Bassin de vie / Écorégion / Europe". C'est même là un des marqueurs politiques de différenciation du paradigme écologiste.

● Une cartographie fine, multicritères pour refléter les territoires réels, dessinée en mode participatif

Après avoir profondément redéfini les compétences, les moyens et l'architecture de gouvernance d'une région, on peut désormais se pencher sur son tracé en prenant en compte un premier élément : ce sont les "Pays" précédemment définis qui deviendraient les "briques" de base de la nouvelle cartographie régionale nationale. Car quand on regarde la réalité des faits, c'est l'union de Pays qui "fait Région". Ainsi, par endroit, ce n'est pas simplement un ancien département que l'on devra faire "basculer" d'une région vers l'autre, mais, de façon beaucoup plus précise et censée, uniquement certains Pays. Ce n'est qu'avec une résolution aussi fine que la nouvelle photographie territoriale livrera un visage de la France fidèle à la réalité de la vie de ses habitant·es.

Sur cette base, il faut patiemment faire émerger - dans le dialogue citoyen - un tracé au plus près de la réalité du terrain, et ce au travers d'une méthode ambitieuse combinant plusieurs critères. En démocratie, la cohérence d'un territoire se construit traditionnellement autour de trois paramètres (voir ci-après) auxquels, selon les Écologistes, il convient aujourd'hui d'ajouter un quatrième si l'on veut penser les régions françaises "en perspective immédiate" et dans leur univers proche, celui de l'Union européenne. Ces quatre critères, dont l'importance et l'ordre hiérarchique sont variables en divers points de l'Hexagone, sont les suivants :

■ Le critère géographique et environnemental

C'est le paramètre qui s'est souvent imposé historiquement sans le dire, tant il dessine les évidences du climat et des paysages : la faune, la flore, les sols, les eaux, jusqu'à l'habitat humain. Un territoire peut avoir des codes culturels en partage avec son voisin, mais il suffit parfois de la barrière d'une montagne ou d'un fleuve pour engendrer une séparation territoriale de fait (surtout si des guerres s'en sont mêlées). C'est ici que le critère des bassins hydrographiques prend toute son importance, sans toutefois éclipser tous les autres. Il s'agit donc d'abord de constater que la simple différence de biodiversité fait différence territoriale, puis de confronter ces grandes césures spatiales naturelles aux autres paramètres.

■ Le critère social et économique

C'est celui qui est souvent le plus prégnant dans notre monde contemporain. Il renvoie à la notion de "cité d'équilibre" autour de laquelle une large part des réseaux (transports, économie, culture, éducation, énergie, agriculture, déchets, sports...) du territoire environnant sont, de fait, organisés. Il y a ainsi des zones actuellement incluses dans une région existante qui "fonctionnent" pourtant au quotidien avec des bassins de vie qui sont plus proches ou plus cohérents, même s'ils sont "de l'autre côté" de la frontière régionale officielle. Nombre de schémas d'aménagement actuels ont d'ailleurs déjà acté cette évidence. Au travers de ce second critère, il s'agit donc de rapprocher au mieux la représentation cartographique de la réalité vécue.

■ Le critère historique et culturel

Même s'il peut se retrouver brouillé par la globalisation des références et l'augmentation des mouvements de populations, c'est le paramètre qui renvoie le plus à "l'intime", donc celui qui - notamment en certains points de l'Hexagone où les particularismes sont forts - plus que tout autre, "fait société commune". Au travers de ce troisième critère, il s'agit de déceler les endroits où le tropisme culturel commande (ou non) quand la cartographie socio-économique contemporaine n'est plus tout à fait concordante avec l'Histoire.

■ Le critère de la connexion européenne

C'est le paramètre nouveau qui s'impose à toute observation objective de la réalité de la France au XXI^e siècle. Dans les siècles passés, on barricadait les frontières en les rendant les plus rectilignes possibles pour se protéger d'un voisin qui était vu, souvent à juste titre, comme un agresseur. C'est la notion de "pré carré" chère à Vauban que les instituteurs de la République ont prolongée en instillant dans les têtes les "frontières naturelles" d'un pays qu'on a tenté de faire rentrer (avec une sacrée dose d'imagination géométrique) dans un

"Hexagone parfait". Du côté français de tel mont ou de telle rivière on devait être raccordé à Paris, tandis que de l'autre côté il y avait l'Étranger avec lequel les relations ne pouvaient être que conflictuelles. Les frontières en question ne sont en fait que les cicatrices des boucheries guerrières passées, et il a fallu le double carnage des conflits mondiaux du XX^e siècle pour que l'Europe soit enfin refondée sur de nouvelles bases : la paix et l'interconnexion croissante avec "l'autre", cet ennemi d'hier et partenaire d'aujourd'hui. C'est cette révolution - en tout point historique - de la construction européenne qui a poussé tout naturellement les territoires de la périphérie hexagonale à retrouver leur alter ego de l'autre côté de frontières. Celles-ci se sont dissoutes au rythme de la législation européenne qui a inscrit dans ses principes toute liberté de circulation. Au travers de ce quatrième critère, il s'agit de ne plus penser l'Hexagone comme un objet abstrait flottant seul dans le vide intersidéral, mais de comprendre que ses territoires périphériques - dont on a voulu nier l'existence en les rattachant de force à des "régions intérieures" - sont une incroyable chance pour la France. Car ils sont autant de ponts naturels pour arrimer notre pays à la réalité du terrain de jeu des générations futures : celui d'une Europe sans cesse plus intégrée. Pour les Écologistes qui ne se contentent pas de discours creux sur la nécessité de l'Europe, aucune cartographie ne peut ignorer ce paramètre.

Nota (à l'intention des zélateurs de la carte LFI) : c'est la Directive cadre européenne sur l'eau (d'octobre 2000 / transposée en droit français en 2004) qui a défini des objectifs ambitieux (recenser, évaluer, protéger, restaurer ce bien précieux). On parle bien ici de cette Union Européenne honnie par certains, mais qui démontre là qu'elle est un bon cadre d'action pour la gestion d'une ressource essentielle et commune : l'eau.

On voit qu'au travers de cette approche multicritère sereine, à aucun moment on ne s'impose le blocage du carcan prétendument "indépassable" des régions administratives actuelles ou passées, ni de leurs départements. On ne s'oblige pas non plus à faire "plus vaste" ou "moins nombreux", car la force et la pertinence d'un territoire ne se mesurent pas à l'hectare : il est des jonctions qui s'imposeront sans doute d'elles-mêmes, mais des autonomies nouvelles peuvent aussi surgir. Enfin, à aucun moment on ne doit s'abaisser à intégrer la variable politicienne du regroupement à visée électorale afin de découper des territoires de manière à optimiser les gains et/ou limiter les pertes lors de prochaines élections. Comprenez qui peut...

Quelle méthode employer concrètement pour parvenir au tracé le plus pertinent possible ?

Quand on en vient à la phase sensible du tracé, il faut faire preuve de beaucoup de rigueur... mais surtout d'une vraie capacité de dialogue. En effet, la méthode choisie est essentielle si l'on veut arriver à un résultat le plus consensuel possible. Si la méthode retenue est mauvaise, le tracé final sera un monstre. Or, en la matière, selon les Écologistes, une bonne méthode s'appuie sur quatre éléments :

- Le croisement, avec l'aide d'expert·es, de l'ensemble des critères pertinents pour impulser au niveau NATIONAL une **proposition** de tracé initiale cohérente ;
- Un puissant mécanisme de **concertation** transparent pour affiner au niveau LOCAL le tracé, sans se laisser impressionner par les oukases de quelques "puissants" ;
- Une **validation** par votations citoyennes successives, d'abord locales puis nationale, du tracé final ;
- La possibilité d'envisager une **évolution** future si les critères fondateurs d'un territoire venaient à être durablement modifiés, ou si sa population en portait la demande claire et récurrente.

On voit bien que par ce processus, on est à l'exact opposé des méthodes techno-politiciennes employées de tout temps par les pouvoirs en place, faites de coups de ciseau à huis clos fruits de petites tractations obscures.

Un chantier territorial à mettre en perspective avec d'autres réformes démocratiques

Pour les Écologistes, ce vaste et crucial chantier de "Démocratie territoriale" ne peut faire sens que s'il est articulé avec deux autres dossiers avec qui lui sont intimement liés :

- Celui de la "Démocratie institutionnelle" avec processus constituant pour aller vers une première république fédérale / dé-présidentialisation et parlementarisation / refonte des mode de scrutin pour assurer la diversité et la stabilité politiques / prises en compte constitutionnelle de l'indépendance de la Justice, mais aussi de la liberté et du pluralisme des médias, ainsi que du "temps long" pour protéger les générations futures / refonte dans le même sens des règles européennes et onusiennes, etc.
- Celui de la "Démocratie citoyenne" par la mise en œuvre continue de l'ensemble des outils de la démocratie participative (référendum d'initiative citoyenne / droit d'interpellation des assemblées / conventions citoyennes / budgets participatifs / propositions citoyennes aux grands projets structurants, etc.)

Alors quelle cartographie pour de vraies écorégions ?

Il faut être conscient que la cartographie est une matière fluide et évolutive, car il est dans la nature même de l'Histoire (qui la dicte en partie) de changer au fil du temps, et avec elle la logique frontalière "une et indivisible" dont chaque époque - la nôtre ne faisant pas exception - a pourtant promulgué la pertinence indépassable.

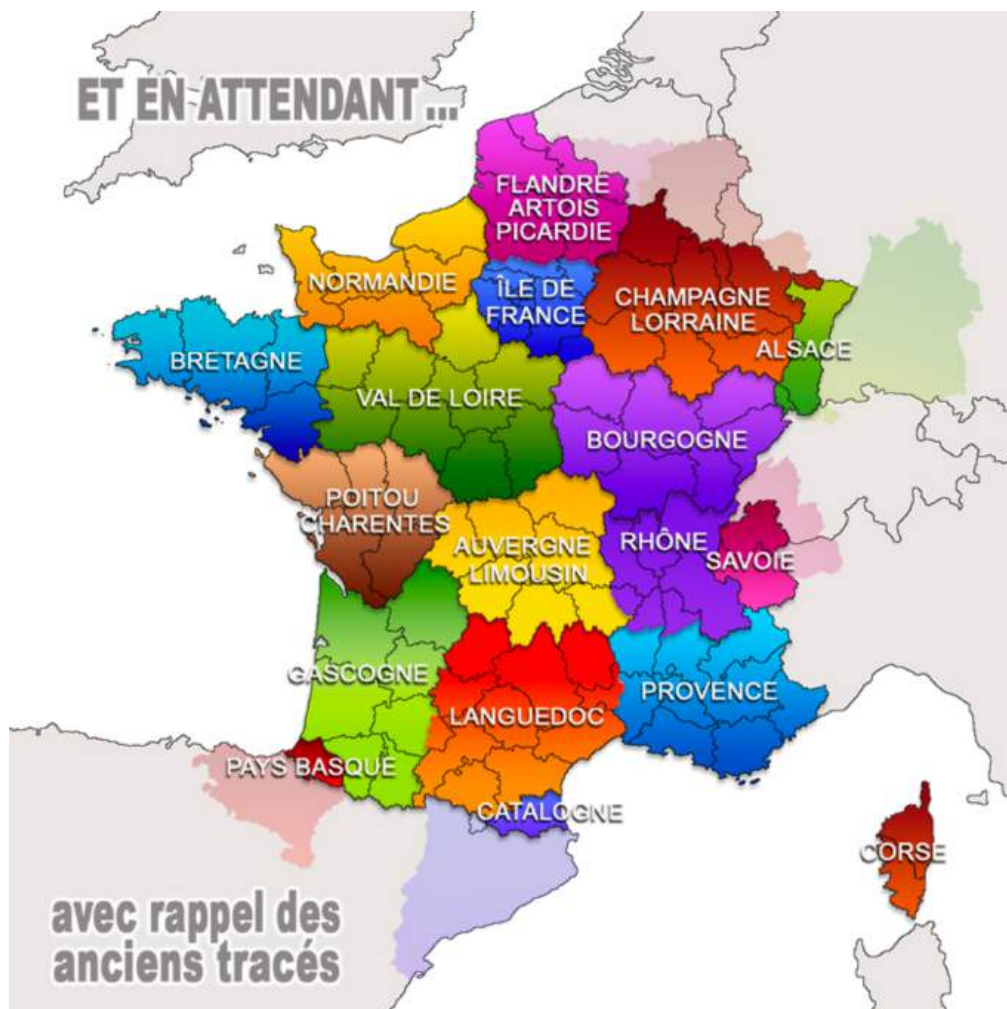
Mais la cartographie est aussi une science largement subjective : représenter le monde, c'est déjà le modifier. Ainsi les cartes de la page suivante n'ont pas l'arrogance de se croire ni les meilleures, ni les seules possibles. Elles ont pour simple prétention d'ouvrir, de façon graphique, des pistes de réflexion pour illustrer le résultat éventuel d'une méthode de réforme ouverte et participative, tout en parvenant à une photographie territoriale multicritère sans doute plus proche de la réalité citoyenne vécue et/ou souhaitable.

NOS RÉGIONS AU COURS DU XXI^e SIÈCLE

En croisant - et pondérant de façon fine et différenciée pour chaque portion de l'Hexagone - les quatre critères évoqués plus haut on peut en arriver, par exemple, à ce type de carte avec des écorégions sans doute plus pertinentes qu'avec le seul critère hydraulique, mais aussi plus consensuelles au regard des attentes citoyennes (voir en annexe le détail des éléments de réflexion qui ont conduit à ce tracé).



ET EN ATTENDANT...



- Le critère géographique et environnemental est primordial au sens où il permet de confronter les tracés des autres hypothèses de césures spatiales, à des réalités de base : la topographie, l'eau, le climat ou la biodiversité ;
- Le critère social et économique permet de quantifier l'attraction territoriale autour des villes, en termes de bassins de vie locaux et régionaux ;
- Le critère historique et culturel permet de définir de façon plus "sensible" les populations qui ont décidé, depuis bien longtemps, de "faire société ensemble" ;
- Le critère de la connexion européenne permet de relier des espaces, qui pouvaient apparaître jusqu'ici coincés aux marges de l'Hexagone, à des ensembles transfrontaliers plus vastes et totalement pertinents dans le cadre évolutif de la dynamique européenne.

Pour un Big Bang territorial et démocratique : l'avènement de vraies écorégions

Pour créer des régions utiles à leurs populations, il faut donc considérer non pas leur superficie ou un seul critère discriminant, mais légiférer de façon décisive à plusieurs niveaux pour leur donner :

- Des **COMPÉTENCES** avec droit à réglementation dans un cadre républicain bien défini, et droit d'adaptation et d'expérimentation pour répondre aux spécificités territoriales ;
- Des **MOYENS** humains et financiers - donc fiscaux - adossés à des infrastructures compatibles avec le développement durable, couplés à une péréquation solidaire inter-régionale ;
- Une **ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE** simplifiée, fonctionnelle et pertinente puisque puisée à une double source de légitimité citoyenne ET territoriale ;
- Une **COHÉRENCE SPATIALE** (environnementale, socioéconomique, culturelle, européenne) au travers d'une nouvelle cartographie élaborée au final en participation citoyenne, en croisement de nombreux critères.

Cette cartographie doit ainsi intervenir - non pas en début de débat, juste pour faire un peu de bruit médiatique - mais au bout d'une exigeante réflexion, en s'adaptant de façon fine à la vérité vécue des lieux ainsi qu'aux besoins réels des gens et aux capacités de leur territoire. Aucun cheminement inverse, qui imposerait d'emblée une carte sur un monocritère arbitraire, technocratique, simpliste voire abstrait (même repeint en vert) ne fait sens. L'humain et la complexité multidimensionnelle de son fragile milieu de vie passent avant tout.

Les Écologistes entendent refonder la démocratie territoriale de la France tout en simplifiant son redoutable "millefeuille". Pour cela, il ne faut pas craindre de réinventer une République des Territoires en rompant avec la confusion, les obstructions et les injustices actuelles. Nouvelles compétences, nouveaux moyens, nouvelle gouvernance... et au final nouvelle cartographie feront émerger, en toute responsabilité et en pleine solidarité, de fortes protections et même des synergies et des richesses insoupçonnées.

Une des conséquences de l'avènement d'écorégions où le critère historique aurait été pleinement intégré dans leur définition serait la bien meilleure défense des langues et cultures régionales. Rappelons que les Écologistes réclament toujours leur promotion au travers de la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (comme 25 pays européens l'ont déjà fait sans problème), et pour cela la levée du verrou constitutionnel par leur inscription dans la Constitution au titre de langues co-officielles constitutives de notre République.

Par ailleurs de telles puissantes écorégions ainsi légitimées pourraient également servir à amortir de graves soubresauts politiques en période troublée, en devenant une forme de refuge pour les contrepouvoirs en cas de basculement autoritaire au niveau gouvernemental.

Dans un monde instable, aux ressources devenues rares et à la biodiversité dégradée, nos territoires doivent aller vers plus d'autonomie c'est-à-dire vers davantage de responsabilité, de proximité, de durabilité. Ils doivent également penser leur relation aux autres bien plus en termes de solidarité que de compétition.

Enfin, "Être de quelque part", est une vitale et intangible sensation d'appartenance à une communauté de destin, un sentiment profond qui ne se laisse pas facilement quantifier. "Faire région" ne se décrète pas, cela se construit, cela se vit. C'est en tout cela que les Écologistes ont toujours été les ardent-es promoteurs-trices des écorégions.

De vraies écorégions.



ANNEXE

ESSAI DE CARTOGRAPHIE COMMENTÉE

(exercice uniquement destiné à être un support à débat)

La carte proposée plus haut ne concerne que la France Métropolitaine, le découpage de l'outremer restant de fait inchangé, sans pour autant clore le nécessaire débat sur les spécificités institutionnelles de ces territoires. Voici quelle fut la première approche, en plusieurs temps, qui a dessiné l'épure de cet essai cartographique :

Dans un premier temps ont été positionnés comme épicentres généraux les cinq plus grandes villes françaises - toutes axées sur le bassin d'un grand fleuve - qui sont d'évidence, en suivant le critère social et économique, les clefs de voûte de leurs territoires respectifs : Paris, Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux. À ce stade, se dessine déjà :

- Une région en Île-de-France confortée autour de son centre parisien ;
- une possible grande région Bourgogne Rhône autour des bassins Saône et Rhône, avec Lyon en épicentre. Toutefois, il peut aussi être décidé - après concertation - de scinder cet ensemble en deux parties : rhodanienne et bourguignonne.

Dans un deuxième temps, ce sont les approches géographico-environnementale et historico-culturelle qui ont été privilégiées par :

- L'affirmation d'une grande aire occitane (représentant presque la moitié sud de l'Hexagone), cohérente et surtout non démantelée, consolidée autour de quatre entités territoriales aux racines profondes : une grande Gascogne (plus large que l'ancienne région Aquitaine, mais bien moins étendue que la "Nouvelle Aquitaine" qui lui a succédé), le maintien d'une aire languedocienne réunifiée mais mieux définie, une Provence élargie à son emprise naturelle, et une grande région au cœur du Massif Central (Nota : toutes ces régions pourraient avoir dans leur nom la mention "Occitanie" comme sous titre commun) ;
- Le maintien de l'évidente réunification de la Normandie ;
- La tout aussi évidente réunification de la Bretagne ;
- Le retour d'un grand Poitou-Charentes élargi qui retrouve une bonne part de sa dimension historique ;
- La confirmation de l'aire linguistique et culturelle picarde englobant tout le nord de l'Hexagone ;
- La réunion naturelle d'un large Val de Loire autour de son grand fleuve ;
- Le regroupement des plateaux en continuité de la Champagne à la Lorraine ;
- La réaffirmation de l'autonomie insulaire de la Corse.

Dans un troisième temps c'est la perspective européenne qui s'est imposée pour nombre de territoires périphériques qui ont été jusqu'ici marginalisés dans les "recoins" de l'Hexagone. Ces régions, parfois de faible superficie mais à forte identité, devraient désormais être considérées comme à "forte valeur ajoutée européenne". Car elles ne sont pas de simples bordures que l'on essaie de raccrocher tant bien que mal, mais de puissantes ouvertures et autant de liens d'ancrage de notre pays dans la réalité continentale. Ces territoires font en effet la synthèse entre le patrimoine transfrontalier d'hier, l'économie d'aujourd'hui et la société civile de demain matin. Cette perspective de voir émerger - au cours de ce siècle - une Europe fédérale pleinement intégrée pour exister dans la nouvelle géopolitique mondiale, et ayant pour cela dépassé les logiques intergouvernementales des États Nations, a conduit à :

- L'affirmation de la spécificité du Pays basque et de la Catalogne ainsi que de leurs synergies avec leurs homologues au sud des Pyrénées ;
- La réunification de la Savoie et son ouverture naturelle vers d'autres territoires du massif alpin ;
- Le retour d'une Alsace autonome mais pleinement tournée vers son alter ego sur l'autre rive du Rhin ;
- La reconnaissance des connexions des deux régions au nord de l'Hexagone vers leurs voisines belges, luxembourgeoises et allemandes.

Dans un quatrième temps, quelques ajustements de tracé entre régions ont été proposés, À SIMPLE TITRE D'ILLUSTRATION D'ADAPTATIONS POSSIBLES, en indiquant que tel ou tel bassin de vie pourrait quitter son aire administrative actuelle, car la cohérence paysagère et environnementale ou le tropisme de la métropole de la région voisine sont devenus les critères les plus signifiants dans la réalité de la vie de leurs populations. C'est ce type d'ajustements (il peut y avoir bien davantage que les quelques-uns indiqués sur la carte proposée) que seul un dialogue ouvert local peut aider à valider, ou invalider.

Car ce qui importe c'est la pertinence du résultat qui réside dans l'équité des droits des territoires, et non dans l'uniformité de leur surface. Quant à la force des régions, elle est à puiser dans la cohérence et la coopération, et non dans la concurrence. Ainsi, même si les frontières régionales et/ou départementales actuelles ont très souvent été privilégiées dans le tracé de base, au travers d'ajustements transrégionaux ou des perspectives transnationales (voir commentaires plus loin), on peut (re)découvrir une République qui assumerait enfin les atouts de sa diversité, et s'affirmerait suffisamment sûre de ses valeurs pour s'ouvrir vers demain.

Passons à un commentaire un peu plus détaillé, région par région, pour étayer leur possible genèse :

L'aire occitane serait recomposée autour de ses quatre grandes zones historiques. Les régions actuelles ou existant dans un récent passé ont donné la trame de base, même si elles ne coïncident que très imparfaitement avec les frontières linguistiques des divers parlers occitans.

■ **GASCOGNE** : Elle est basée sur l'ancienne Aquitaine, sans le Pays Basque mais avec ajout de la Bigorre (Hautes Pyrénées) et de l'Armagnac (Gers). Le Périgord (Dordogne) bien que non strictement gascon a été conservé dans cet ensemble pour lequel on n'a pas gardé le nom d'Aquitaine (qui recouvre une vérité géographique et historique bien plus large). La Gascogne s'articulerait autour de Bordeaux et de Pau.

■ **LANGUEDOC** : Celui-ci est basé sur le maintien du regroupement des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, mais sans la Catalogne, ni la plaine gardoise - notamment camarguaise - qui est largement tournée vers Marseille. Il s'agit là de réaffirmer la réunification du Languedoc historique, recomposé autour du dipôle Toulouse et Montpellier. La partie orientale du Gers et le Comminges (sud de la Haute-Garonne), bien que gascons, resteraient dans la zone d'attraction toulousaine, de même que les Cévennes gardoises dans celle de Montpellier.

■ **PROVENCE** : Celle-ci est basée sur l'actuelle "PACA" (même si pour le nom on a renoncé à cet horrible acronyme et à ses pléonasmes alpin et azuréen à vocation marketing) agrandie de l'essentiel du Gard, et des parties sud (d'ailleurs appelée communément "provençales") de l'Ardèche et de la Drôme. Dans une approche strictement culturelle, on pourrait faire basculer l'entièreté de ces deux départements en Provence, mais leurs zones nord sont sans doute désormais davantage sous attraction lyonnaise. Cette région s'articulerait autour de Marseille et Nice.

■ **AUVERGNE LIMOUSIN** : Il est proposé la jonction des deux ex-régions sœurs du Massif Central, aux marqueurs environnementaux similaires et au mode éco-sociétal proche. On romprait ainsi avec l'absurde basculement actuel de l'une vers Lyon et l'autre vers Bordeaux qui, à court terme, signe l'arrêt de mort par démantèlement d'une large part de la culture occitane. Il est proposé de conserver dans cet ensemble le Bourbonnais (l'essentiel de l'Allier) bien que non auvergnat au regard de l'Histoire, mais d'acter la captation dans l'orbite lyonnaise de la partie orientale du Velay. Ce territoire s'articulerait autour de Clermont-Ferrand et de Limoges.

Plusieurs régions à identité bien ancrée s'imposent. Il ne faut surtout pas les diluer dans des ensembles plus vastes, ce qui serait mortifère pour le sentiment d'appartenance citoyen.

■ **CORSE** : la particularité insulaire doit maintenir l'île distincte de la Provence, et autour son dipôle urbain Ajaccio / Bastia.

■ **BRETAGNE** : On doit bien sûr retrouver la Bretagne bimillénaire avec rattachement naturel de la Loire-Atlantique qui lui a été indûment retirée par Pétain. Cette région s'articulerait autour des métropoles nantaises et rennaises.

■ **NORMANDIE** : On doit conserver à la réunification évidente des deux Normandies autour de l'axe Caen / Rouen.

Dans l'axe médian de l'Hexagone on peut définir trois - ou quatre - régions :

■ **BOURGOGNE RHÔNE** : Au confluent de Rhône et Saône qui dessine un bassin de vie très actuel, on peut recomposer une puissante région qui recouvrirait une partie du royaume de Bourgogne originel quand il descendait bien au sud de Lyon, avant de se réduire au nord à un duché (l'ex-région Bourgogne) et à un comté (la Franche-Comté). Ce grand territoire regrouperait donc la Franche-Comté (sans le Territoire de Belfort qui retournerait à son Alsace), la Bourgogne (sans le Sénonais qui, au nord ouest, semble capté par l'Île-de-France) et l'actuelle Rhône-Alpes (sans la Savoie ni les parties provençales d'Ardèche et de Drôme, mais avec le Velay oriental). Ce vaste territoire s'organiserait autour de Lyon et Dijon. Mais, après concertation, on peut aussi décider de disjoindre cet ensemble, laissant sa partie rhodanienne autonome (autour de Lyon / Grenoble), et en ne regroupant que les deux Bourgognes au nord (avec un dipôle Dijon / Besançon).

■ **VAL DE LOIRE** : Les larges espaces ligériens du Centre Val de Loire (Berry, Orléanais, Touraine) et des Pays de la Loire (Maine et Anjou, mais sans la bretonne Loire Atlantique) s'uniraient autour du bassin hydraulique du grand fleuve. Un dipôle urbain pourrait être constitué par Angers (ou Le Mans) et Orléans (ou Tours).

■ **POITOU CHARENTES** : L'ancienne région (Poitou, Aunis, Angoumois et Saintonge) serait confortée par l'adjonction de la (très poitevine) Vendée, et s'articulerait autour de Poitiers et de La Rochelle.

En périphérie de l'Hexagone, et débordant de celui-ci, se dessinent des territoires à forte identité et déjà tournés vers l'Europe dans le cadre évident des eurorégions naturelles en (re)formation :

■ **PAYS BASQUE** : Les trois entités basques du nord Euskadi (Labourd, Soule et Basse Navarre) doivent voir leur spécificité reconnue par la création d'une région autonome. Celle-ci, à terme, pourra fonctionner dans le cadre d'une eurorégion basque transfrontière avec les quatre entités basques du sud (Alava, Guipuscoa, Biscaye et Navarre) avec pour dipôle urbain Bayonne / Bilbao.

■ **CATALOGNE** : La forte cohésion identitaire des pays catalans nord (Capcir, Conflent, Cerdagne, Roussillon, Vallespir...) doit être reconnue par la création d'une région spécifique recouvrant les Pyrénées Orientales (sauf si le Fenouillèdes, occitan, rejoignait le Languedoc). Cette région nouvelle fonctionnerait en eurorégion catalane avec la Generalitat de Catalogne (avec retour du Val d'Aran occitan en Languedoc ?) autour d'un axe Perpignan / Barcelone.

■ **SAVOIE** : Les deux départements savoyards fusionnés peuvent composer une région alpine d'autant plus pertinente qu'elle s'inscrirait à terme dans une eurorégion embrassant le Val d'Aoste et la Suisse romande alpestre. Cet espace économique ayant la culture franco provençale en partage pourrait s'articuler autour de Chambéry et de Genève.

■ **ALSACE** : Il est proposé de ne pas suivre la logique de Bismarck qui avait nié la coupure des Vosges en voulant unir Alsace et Lorraine (en fait, uniquement la Moselle). L'Alsace retrouverait aussi le territoire Belfortin détaché après la guerre de 1870 mais qui est resté dans l'orbite mulhousienne. L'Alsace s'organiserait autour du dipôle institutionnel Strasbourg / Mulhouse (ce qui devrait rassurer les habitant·es du Haut-Rhin qui avait temporairement bloqué la disparition de leur département lors du référendum de 2013). Le Rhin n'étant ici en rien une frontière, une eurorégion rhénane économique et culturelle, déjà vivace, s'établirait à terme avec le Land de Bade Wurtemberg et les cantons bâlois, avec pour axe Strasbourg / Stuttgart.

■ **CHAMPAGNE LORRAINE** : Il existe une vraie continuité territoriale (géographique, économique, voire historique) entre la Champagne et la Lorraine qui peut pousser à maintenir leur union autour d'un axe Reims / Metz. Mais ce territoire a aussi un tropisme européen au travers de tous ses échanges avec le Land de Sarre, le Luxembourg et les Ardennes wallonnes, dans une eurorégion déjà en marche au cœur du bassin de Meuse et Moselle.

■ **FLANDRE ARTOIS PICARDIE** : La Picardie historique ne recouvre absolument pas ses trois départements d'aujourd'hui, car son actuelle frange sud a toujours été francilienne, tandis qu'elle débordait largement sur ce que des géographes (ne voyant comme repère possible que Paris) ont appelé "Le Nord". Le "ch'ti", tout comme la langue populaire du Hainaut belge ne sont d'ailleurs rien d'autre que des parlers picards. Il est donc proposé de conserver l'actuelle région naturelle ayant réuni les ex-régions - du Nord Pas-de-Calais et de Picardie (mais sans le sud de l'Oise) autour d'un axe Amiens / Lille. On doit aussi acter l'évidente ouverture de cet ensemble sur la Belgique au travers du Hainaut créant à terme une eurorégion autour du bassin de l'Escaut.

■ **ÎLE DE FRANCE** : la région parisienne, en restant de taille réduite (ce qui prouve bien que la richesse n'est pas indexée sur la superficie), serait toutefois quelque peu étendue par l'adjonction de zones qui se vivent comme franciliennes : par exemple (liste à débattre et, le cas échéant, à compléter) le Sénonais au nord de l'Yonne, ou la frange sud de l'Oise.

Nota : dans la toponymie proposée n'apparaissent jamais des mots tels que "sud", "nord", "est", "ouest", "midi" ou "centre". En effet, si l'on entend décentraliser la France, il faut arrêter de situer ses territoires en regard d'un hypothétique nombril parisien. Chaque territoire doit désormais assumer de se définir fièrement vis-à-vis de lui-même. Voilà pourquoi les noms proposés pour les régions ont toujours été puisés dans l'histoire ou dans la géographie.

